

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge

Entretien des collecteurs
de concentration

Communes de
Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice

**BUDGET
2026**

26 août 2025

Nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2)

I.1 Pourquoi le MCH2 ?

Le MCH2, instrument déployé par la Confédération et les cantons suisses, vise à moderniser et harmoniser la comptabilité publique. Il est issu d'un long processus de normalisation débuté par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). Les motivations principales de son adoption sont :

Transparence accrue : permettre à tout citoyen, élu ou partenaire d'analyser la situation financière réelle d'une commune, grâce à des règles uniformisées et rigoureuses.

Comparabilité : offrir une base commune pour comparer les comptes entre communes et avec l'État, tant au niveau romand que national.

Conformité internationale : rapprocher la présentation des comptes publics des standards du secteur public (IPSAS), comme cela se fait dans le privé.

Gestion moderne : doter les collectivités publiques d'outils de pilotage performants pour suivre l'évolution à moyen et long terme et prendre des décisions éclairées.

I.2 Principaux changements avec le MCH2

- Nouvelle organisation du plan comptable :
 - Plan comptable plus détaillé et structuré à quatre niveaux hiérarchiques.
 - Codes et postes uniformisés pour toutes les communes du canton.
- Présentation harmonisée :
 - Obligation d'échelonner le résultat en plusieurs niveaux (opérationnel, financier, extraordinaire).
 - Flux de trésorerie et mouvements de fonds explicitement indiqués.
- Amortissements réglementés :
 - Durées d'amortissement obligatoires pour chaque type d'immobilisation, soumises à la même règle partout.
 - Disparition de nombreux amortissements libres ou exceptionnels utilisés par le passé.
- Annexes détaillées :
 - Annexes obligatoires sur la composition des fonds propres, des titres, des associations de communes, etc.
 - Exigence de tableaux standardisés pour les prêts, garanties et investissements.
- Double classification :
 - Possibilité de classer et d'analyser une même dépense à la fois selon sa nature et selon sa fonction.

I.3 Impacts et implications

I.3.1 Sur le pilotage financier

- Meilleure lisibilité des comptes pour les élus, la population et l'administration.
- Facilitation des comparaisons intercommunales et avec le canton ou la Confédération.
- Augmentation de la charge administrative : formation des collaborateurs, adaptation des logiciels, réorganisation des processus internes.
- Renforcement du contrôle : les outils analytiques sont affinés et rendent plus visible la performance réelle des services.

I.3.2 Sur la communication et la transparence

- Documents dits « citoyens » plus faciles à produire et à comprendre.
- Difficulté de la comparaison avec les années antérieures.
- L'une des principales difficultés de la transition vers le MCH2 est la rupture de série budgétaire et comptable :
 - Les anciens comptes ne sont souvent pas directement convertibles dans le nouveau référentiel.
 - Certains postes disparaissent, d'autres fusionnent ou changent de structure, rendant les comparaisons délicates voire impossibles pour plusieurs années.

I.4 En résumé

Le processus de transition vers le plan comptable MCH2 étalé sur plusieurs mois, a donné lieu à un document de travail détaillant chaque compte individuellement. En raison des profonds changements apportés par le MCH2, les comparaisons avec les budgets antérieurs sous MCH1 n'ont pas été intégrées dans les documents officiels. Les écarts qui en résulteraient seraient difficilement interprétables. Malgré cela, des éléments de comparaison pertinents seront fournis autant que possible lors des séances.

Bien que le nouveau plan ait été validé à travers de nombreux contrôles et échanges entre acteurs concernés, il reste possible que certaines évolutions soient nécessaires par la suite. Des ajustements pourraient être apportés sur la base des retours de terrain des utilisateurs : responsables budgétaires, services financiers, direction cantonale ou autres communes.

Ce nouveau référentiel comptable introduit une granularité nettement accrue, avec la création de beaucoup de nouveaux comptes supplémentaires. Cette complexité rend les premières estimations parfois délicates, notamment lorsque les postes ont été divisés selon plusieurs natures comptables. Une certaine souplesse sera donc indispensable durant les premières années d'application. Les projections financières devraient progressivement gagner en précision avec l'expérience.

Enfin, il est important de noter que l'exercice 2026 sera le premier à être clôturé intégralement sous MCH2. Ce n'est qu'à partir de là que des données complètes pourront être exploitées pour établir le budget 2028. Pour le budget 2027, seuls les six premiers mois de l'année seront disponibles.

Compte MCH2	Désignation	Budget 2026	Commentaires	Compte MCH1	Désignation	Budget 2025*	Compte 2024*
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
72	Traitement des eaux usées	-				-	-
7200	Traitement des eaux usées	-		10	Autorités	-	-
72000	Traitement des eaux usées, commission intercommunale	- 10'000	Ce groupe de comptes enregistre les jetons de présence et indemnités des membres de la commission de l'Entente.	100	Autorités	- 10'000	- 5'916
72000.3199.00	Autres charges d'exploitation	- 1'500	Frais de fin de législature	100.3199	Frais divers	- 500	-
72000.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	- 8'500		100.3185	Autorités, autres rémunérations	- 9'500	- 5'916
72001	Traitement des eaux usées, administration	- 6'400		111	Administration	- 6'300	- 6'381
72001.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	- 1'800		111.3199	Honoraires fiduciaire et frais divers	- 2'000	- 2'081
72001.3137.00	Impôt, taxes et émoluments	- 200					
72001.3420.00	Acquisition et administration de capital	- 100					
72001.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	- 4'300		111.3526	Participation pour frais d'administration	- 4'300	- 4'300
72002	Traitement des eaux usées, ouvrages d'épuration	- 158'600		460	Ouvrages d'épuration	- 145'700	- 150'122
72002.3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA - énergie éclairage voûtage	-		460.3120	Energie éclairage voûtage	- 100	- 102
72002.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	- 37'000	Prestations fournies par le bureau d'ingénieurs civils chargé de la surveillance et de la maintenance des différents ouvrages : Fr. 20'000.- Suivi du fonctionnement des débitmètres et dépouillement des relevés : Fr. 5'000.- Mise à jour du PGEEi (Plan Général d'Évacuation des Eaux intercommunal) : Fr. 2'000.- Honoraires divers : Fr. 2'000.- Frais liés au calcul de la répartition entre communes : Fr. 4'000.- Ville de Lausanne, eauservice, extraction de données : Fr. 1'500.- Honoraires mise à jour calcul de la répartition annuelle : Fr. 2'500.- Prime annuelle d'assurance responsabilité civile : Fr. 550.-	460.3185	Honoraires pour surveillance des ouvrages et expertises	- 35'000	- 31'687
72002.3134.00	Primes d'assurances choses	- 1'400	Prime annuelle (Fr. 850.-) liée à un contrat d'assurance couvrant les dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage située dans le voûtage de la Mèbre. La participation de SIE SA (50%) figure à la rubrique budgétaire 72002.4260.00.	460.3186	Assurances de choses	- 1'400	- 1'378
72002.3143.00	Entretien d'autres travaux de génie civil	- 47'000	Enveloppe budgétaire pour l'entretien courant des collecteurs : Fr. 25'000.- Contrôle télévisuel de différents tronçons de collecteurs (y compris les curages) : Fr. 20'000.- Curage des déversoirs : Fr. 2'000.-	460.3144	Entretien des canalisations	- 47'000	- 32'888
72002.3510.00	Attributions aux financements spéciaux - fonds de rénovation des ouvrages	- 73'600	L'excédent de produits est attribué au fonds de rénovation des ouvrages.	460.3800	Attribution au Fonds de rénovation des ouvrages	- 62'600	- 84'410
72002.4260.00	Remboursements et participations de tiers	400	Participation de SIE SA au paiement d'une prime d'assurance couvrant les dégâts que pourrait subir l'installation d'éclairage située dans le voûtage de la Mèbre (voir remarque poste 72002.3134.00).	460.4360	Remboursements de tiers	400	343
72003	Traitement des eaux usées, participation des communes d'amont	175'000		461	Participation des communes d'amont	162'000	162'419
72003.4612.00	Dédommagements des communes - taxes de transit	175'000	Taxes de transit perçues auprès des communes d'amont (Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Morrens, Lausanne/Vernand, Jouxteins-Mézery, Bussigny et Villars-Ste-Croix) estimé à 9.9689703 cts par m3 d'eau de consommation.	461.4526	Communes d'amont, taxes de transit	162'000	162'419
72004	Traitement des eaux usées, Participations des communes (Entente Mèbre-Sorge)	-		462	Participations des communes (Entente Mèbre-Sorge)		
72004.4612.00	Commune de Chavannes-près-Renens	4.91%	Le calcul des participations des communes aux charges de l'Entente est basé sur la convention de répartition aux frais de fonctionnement votée par les communes de l'Entente durant l'année 2015.	462.4526.01	Commune de Chavannes-près-Renens	-	-
72004.4612.01	Commune de Crissier	49.61%	Clé de répartition 2026 calculée sur la consommation 2024.	462.4526.02	Commune de Crissier	-	-
72004.4612.02	Commune d'Ecublens	15.45%	Pas de participation des communes étant donné que les revenus sont assez importants pour	462.4526.03	Commune d'Ecublens	-	-
72004.4612.03	Commune de Renens	29.80%	couvrir les charges de fonctionnement.	462.4526.04	Commune de Renens	-	-
72004.4612.04	Commune de Saint-Sulpice	0.23%		462.4526.05	Commune de Saint-Sulpice	-	-

*La comparaison entre les colonnes « Budget 2025 » et « Compte 2024 » n'est pas toujours pertinente, car le passage au nouveau plan comptable MCH2 a modifié la structure et le découpage des comptes, ce qui peut entraîner des différences qui ne reflètent pas une évolution réelle mais simplement un changement de classification.

Tableau des investissements

Mise à jour 2025 (7.08.2025)

Compte	Désignation	2026	2027	2028	2029	2030	Totaux
460.5010.216	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 16 Chavannes-près-Renens - Vortex		330'000				330'000
460.5010.217	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 17 Chavannes-près-Renens - Geopolis			590'000			590'000
460.5010.218	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 18 Chavannes-près-Renens - Anthropole				450'000		450'000
460.5010.219	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 19 Lausanne - STEP					610'000	610'000
Investissements bruts		0	330'000	590'000	450'000	610'000	1'980'000